LA FCPE DES HAUTS-DE-SEINE, c'est :

> la première fédération de parents d'élèves du département,
> plus de 3 000 élus aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges et lycées,
> une permanence journalière à votre écoute.

LA FCPE 92 agit :

> pour une école publique de qualité et de réussite pour tous,
> pour le respect de la laïcité du service public.

LA FCPE 92 revendique :

> le respect des droits des parents et des fédérations,
> la gratuité des études,
> l'allègement des effectifs par classe,
> la scolarisation des enfants de 2 ans pour les familles qui le souhaitent,
> un remplacement efficace et rapide des enseignants absents, des équipes RASED au complet,
> une véritable éducation à l'orientation,
> une véritable médecine scolaire et un suivi social des élèves dans les établissements.

CDPE des HAUTS-DE-SEINE
71, rue Guynemer - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : Tél. : 01 40 93 45 68 - **Fax :** 01 40 93 48 19
E-mail : cdpe@fcpe92.fr
Site internet : http://www.fcpe92.fr

La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents

La lettre *La famille et l'École*

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 12,96 € par an.

© MONKEY BUSINESS - FOTOLIA.COM

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION [1]

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN À RENVOYER À LA FCPE LOCALE (ou à défaut à la FCPE départementale). ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

CONSEIL LOCAL FCPE DE : .....

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT ..... PRÉNOM .....
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT .....
ADRESSE .....
.....
CODE POSTAL ..... VILLE .....
TEL. ..... E-MAIL ..... TEL. PORTABLE .....

LES ENFANTS

1 NOM ..... PRÉNOM ..... NÉ (E) LE .....
ÉTABLISSEMENT ..... CLASSE .....
2 NOM ..... PRÉNOM ..... NÉ (E) LE .....
ÉTABLISSEMENT ..... CLASSE .....
3 NOM ..... PRÉNOM ..... NÉ (E) LE .....
ÉTABLISSEMENT ..... CLASSE .....
4 NOM ..... PRÉNOM ..... NÉ (E) LE .....
ÉTABLISSEMENT ..... CLASSE .....

▸ **VOTRE COTISATION AU CHOIX** *(une adhésion par famille)*

☐ **Cotisation de base**
Part fédérale de la cotisation* ..... 17,00 €
Montant pour le Conseil local ..... 4,00 €
Total de la cotisation ..... 21,00 €
Abonnement à la lettre *La Famille et l'École* ..... 12,96 €
Total à régler ..... €

☐ **Cotisation de solidarité**
Part fédérale de la cotisation* ..... 23,00 €
Montant pour le Conseil local ..... 7,00 €
Total de la cotisation ..... 30,00 €
Abonnement à la lettre *La Famille et l'École* ..... 12,96 €
Total à régler ..... €

☐ **Cotisation de solidarité +**
Part fédérale de la cotisation* ..... 36,00 €
Montant pour le Conseil local ..... 14,00 €
Total de la cotisation ..... 50,00 €
Abonnement à la lettre *La Famille et l'École* ..... 12,96 €
Total à régler ..... €

☐ **Cotisation locale**
Si vous avez déjà réglé la part fédérale dans un autre conseil local (indiquez lequel ci-dessous), vous ne versez que la part locale (minimum 4 €)
.....
Montant pour le conseil local ..... €

**Part départementale, part nationale et abonnement, facultatif, à la Revue des Parents, 3,35 € par an* [2]

Étiez-vous adhérent en 2011/2012 : OUI ☐ NON ☐

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces. Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :

▸ **VOUS SOUHAITEZ**

☐ **Recevoir la newsletter de la FCPE. E-mail :** .....
☐ **Un reçu don aux œuvres.** *Déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*
☐ **Participer** aux activités du conseil local de parents d'élèves.
☐ **Être candidat(e)** au conseil d'école maternelle-élémentaire de :
Nom de l'établissement : .....
☐ **Être candidat(e)** au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
Nom de l'établissement : .....
☐ **Être délégué(e)** au conseil de classe, précisez laquelle : .....

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.
(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - **fax :** 01 43 57 40 78
site internet : www.fcpe.asso.fr - **email :** fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

> **65 000 élus** dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
> **310 000 adhérents** qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

> **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
> **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
> **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

> **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
> **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
> **le droit** à l'expression des jeunes,
> **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

1 > La maternelle, une École de la réussite
2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
4 > Une orientation choisie
5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
6 > La santé à l'École
7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
8 > Gratuité : aller plus loin
9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
10 > Une pédagogie active et non répressive
11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents

L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est **se donner les moyens d'agir collectivement** pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue.

C'est avoir les moyens de **se former** et de **s'informer** sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !

© MOZZZ - FOTOLIA - CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : JUDITH MAJOR

L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'Assurance Scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants.
Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez-vite sur www.mae.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE